

Développement d'une stratégie opérationnelle dans chacun des 3 blocs géographiques prioritaires

Proposition de cadre logique générique

BLOC 2 (Tchad, RCA, Soudan)

(Préparation des travaux des experts / Yaoundé / 16-17 décembre 2019)

Chaine des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation
	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	
Impact Dans et autour des aires protégées situées au sein du bloc prioritaire considéré, la collaboration des services sécuritaires des Etats concernés, l'efficacité des stratégies de lutte anti-braconnage, et l'implication concrète des services administratifs pertinents et des parties prenantes associées au secteur de l'élevage, permettent de réduire l'impact des groupes armés, de sécuriser les populations riveraines, de protéger la faune, et de développer un cadre légal incitatif pour une gestion durable et équitable des pratiques de transhumance.	Nombre d'incidents liés aux groupes armés	Nord RCA-les incidences de braconnage lies aux groupes armées sont assez fréquent dans les zones Bamangui-Bangoran et MGSF Tchad-	Réduction de 75% des incidents de braconnages lies aux groupes armées	Rapports LAB.	
	Densité des espèces emblématiques de la grande faune dans les aires protégées	Nord RCA- populations girafes, éléphants, buffles sont très réduit, les éléphants presque éliminés Tchad-	Noyaux dur de protection établies pour les protection des espèces phares et réhabilitations des populations sécurisées	Données LAB, inventaires aériennes et pedestre.	
	Revenus publics liés à l'encadrement formel de l'élevage et de la transhumance (fiscalité ou autres formes de contributions)	Nord-RCA- Revenus public actuellement pas Contrôler par l'État	Systèmes de gestion revenus négocié et adopté sont appliqués et suivi.	Cadre légal de gestion revenu, mécanisme de contrôles, rapport financier, et suivi.	
Résultat 1. Un cadre juridique bilatéral clair et précis permet aux services de sécurité, de police et de justice des Etats concernés par les aires protégées transfrontalières de collaborer en vue de combattre et de réprimer les pratiques illégales	I11. Un Accord trilatéral entre le Soudan, le Tchad et la RCA est négocié/signé	Aucun Accord entre le Soudan, le Tchad et la RCA	Négociation Signature de l'Accord	Documents signés	Mise en œuvre de la Volonté politique manifestée par les parties par un joint statement
	I12. Un accord Trilatéral est signé entre le Cameroun, RCA et Tchad	Documents d'accord existe	Documents signes par l'ensemble des parties	Documents signés par l'ensemble des parties	Mise en œuvre de la Volonté politique manifestée par les parties par un joint statement

	I13. Révision de l'accord du Bassin du Lac Tchad sur la transhumance	Documents d'accord signé existe	Documents d'accord révisé	Documents signés par l'ensemble des parties	✓ Volonté politique
Produit 11. Accords transfrontaliers négociés et signés	I111. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter les opérations : pour la LAB Pour la transhumance	✓ Aucun protocole spécifique LAB entre le Tchad, le Soudan et la RCA ✓ Protocole spécifique tripartite LAB signé par le Tchad et la RCA. La signature du Cameroun est attendue	✓ Protocole spécifique LAB signé par le Cameroun, la RCA et le Tchad ✓ Protocole spécifique négocié et signé par le Soudan, le Tchad et la RCA	Protocoles spécifiques signés par l'ensemble des parties	✓ Volonté politique
	I112. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter les opérations la transhumance	✓ Cadre de concertation inactif depuis 2012	✓ Protocole spécifique pour faciliter les opérations de transhumance négocié et signé par le Soudan, le Tchad et la RCA		
	I113. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter les opérations du Commerce	✓ Accord de libre circulation de des personnes et des biens entre les pays de la CEMAC	✓ Protocole spécifique pour faciliter les opérations de commerce négocié et signé	Protocoles spécifiques signés par l'ensemble des parties	✓ Volonté politique
	I114. Au moins 1 protocoles spécifiques pour faciliter la Coopération juridique	✓ Accord d'entraide judiciaire entre les pays de la CEMAC	✓ Protocole spécifique de coopération juridique négocié et signé par le Soudan, le Tchad et la RCA		
Activité 111	Initiation du processus de négociation technique des Accords transfrontaliers				
Activité 112.	Facilitation/accompagnement de la procédure de signature des Accords par les Etats.				
Produit 12. Protocoles techniques bilatéraux opérationnels (armée, intérieur (police), justice)	I121. Au moins 1 protocole technique bilatéral/trilatéral (armée, intérieur (police)) dans le domaine de la LAB et la lutte contre les autres activités illégales	✓ Aucun	✓ 1 protocole technique bilatéral/trilatéral négocié et signé	✓ Protocoles techniques	✓ Volonté politique
	I122. Au moins 1 protocole technique bilatéral/trilatéral dans le domaine de la justice	✓ Aucun	✓ 1 protocole technique bilatéral/trilatéral négocié et signé		

Activité 121.	Négociations techniques				
Activité 122.	Facilitation/accompagnement de la procédure de signature des protocoles techniques				
Activité 122.	Définition et activation des mécanismes de financement des lignes d'action visant à réprimer les pratiques illégales. (rubriques et montants à la charge du budget des Etats / rubriques et montants à la charge PTF)				
Résultat 2. Les stratégies de lutte anti-braconnage sont mises en œuvre efficacement par les gestionnaires des aires protégées transfrontalières concernées, en articulation avec les dispositions des accords transfrontaliers (produit 11) et des protocoles techniques opérationnels (produit 12)	I21. Une stratégie bilatérale/trilatérale LAB bonifiée et renforcée par un système d'intelligence	✓ Aucun	✓ Une stratégie bilatérale/trilatérale LAB élaborée et adoptée	Stratégie LAB fonctionnelle et efficace	✓ Volonté politique
	I22. Une stratégie commune de mobilisation des ressources en vue de doter les aires protégées de structures de gestion performantes	✓ Aucun	✓ Stratégie de unilatérale ou commune de mobilisation des ressources est élaborée et mise en place		✓ Motivation des gestionnaires des AP
Produit 21. Les aires protégées transfrontalières concernées sont gérées dans un cadre de gouvernance clair et efficace au niveau national (compétences et capacités des gestionnaires)	I211. Un code de bonne conduite est en vigueur au niveau de toutes les structures nationales de gestion des aires protégées transfrontalières	✓ Existence sur les sites WCS	✓ Code de conduite adapté selon les contextes et les opérateurs, et appliqué	✓ Code de conduite	✓ La motivation des parties prenantes pour la bonne gouvernance des AP
	I212. Des critères de recrutements basés sur l'excellence sont en vigueur sur au niveau de toutes les aires protégées transfrontalières	✓ Critères non clairement définis et adoptés	✓ Critères définis et adoptés	✓ Critères de performance	✓ Les meilleures dispositions des parties prenantes
Activité 211.	Mobilisation des personnes ressources requises				
Activité 212.	Modalités de financement précisées (rubriques et montants à la charge du budget des Etats / rubriques et montants à la charge PTF)				
Produit 2.2. Les aires protégées transfrontalières concernées sont gérées dans un cadre de gouvernance clair et efficace au niveau national (statut administratif précis, transparent et public, intégrité territoriale, absence de conflits de chevauchements)	I221. Au moins 1 cadre juridique et institutionnel approprié pour clarifier la gouvernance des aires protégées transfrontalière	✓ Existence parcellaire	Cadre juridique négocié et adopté	✓ Cadre juridique et institutionnel	✓ Volonté politique
	I222. 1 schéma d'aménagement du territoire et un plan de gestion pour clarifier l'usage des terres dans et autour des aires protégées	✓ Existence parcellaire	✓ Approche vulgarisée et appliquée	✓ Schéma directeur d'aménagement du territoire	✓ Plan de gestion des aires protégées
Activité 221.	Facilitation du processus d'adoption du cadre juridique				
Activité 222.	Incitation ou accompagnement des parties prenantes à développer des outils de gestion de l'espace				

Produit 23. Un cadre de collaboration multilatéral adéquat produit en rends disponibles les informations de renseignement nécessaires à une stratégie de LAB efficace (<i>early warning</i> , satellite, réseaux d'informations...)	I221. 1 cadre de collaboration multilatéral négocié et rendu fonctionnel	✓ Aucun	✓ Cadre de collaboration multilatéral négocié	✓ Cadre de collaboration	✓ Volonté politique
	I222. Au moins un protocole de collaboration avec les opérateurs qualifiés dans le domaine de l'information et du renseignement	✓ Aucun	✓ Protocole de collaboration négocié		
Activité 231.	Négociation et mise en œuvre des protocoles/ Modalités de financement : Budget des Etats, PTF				
Activité 232.	Evaluation du niveau de mise en œuvre des protocoles de collaboration / Modalités de financement : Budget des Etats, PTF				

Résultat 3. Les activités de transhumance sont gérées dans un cadre réglementaire incitatif propice à la gestion durable de l'ensemble des ressources naturelles concernées et au développement de filières économiques formelles et équitables pour l'ensemble des acteurs (au niveau local, au niveau national, et au niveau sous-régional)	I31. Un cadre réglementaire incitatif pour gérer la transhumance	✓ Aucun	✓ Cadre réglementaire négocié et adopté	✓ Cadre réglementaire	✓ Volonté politique
	I32. Un cadre pour le développement des filières économiques formelles et équitables pour l'ensemble des acteurs	✓ Aucun	✓ Cadre de développement des filières négocié et adoptés	✓ Cade de développement des filières	✓ Volonté politique
Produit 31. Le cadre réglementaire et administratif de la transhumance est clarifié à chaque niveau de pouvoir pertinent (local, national, sous-régional) et est rendu exécutoire et opérationnel	I311. 1 Acte portant agrément des parties prenantes à appliquer le cadre réglementaire et administratif	✓ Aucun	✓ Actes d'agrément débattus et entérinés	✓ Actes d'agrément	✓ Volonté politique
	I312. Un acte portant agrément des parties prenantes à faciliter le développement des filières	✓ Aucun	✓ Actes d'agrément débattus et entériné par les parties	✓ Actes d'agrément	✓ Volonté politique
Activité 311.	Collaborations avec les Ministères de l'agriculture, de l'élevage et de l'économie – Collaborations avec les autorités locales				
Activité 312.	Enregistrement des cheptels et fiscalisation des mouvements / Modalités de financement : Budget des Etats, PTF				
Activité 313.	Traçage et réhabilitation des corridors autorisés pour la transhumance / Modalités de financement : Budget des Etats, PTF				

Produit 32. Les dynamiques de transhumance sont gérées dans un cadre économique incitatif équitable	I321. Une politique favorable à la consolidation du rendement économique de la transhumance	✓ Aucun	✓ Documents de politique adopté	✓ Documents de politique	✓ Volonté politique
	I322. Cas pratiques d'options innovantes d'intensification d'élevage du bétail sur site.	✓ Aucun	✓ Plusieurs cas d'options innovant d'intensification sur site.	✓ Documents écrits, ✓ Photos, ✓ Vidéo	✓ Volonté politique
Activité 321.	Consolidation du rendement économique de la transhumance formelle et enregistrée/ Modalités de financement : Budget des Etats, PTF				
Activité 322.	Intensification sur site à travers des mécanismes innovants/ Modalités de financement : Budget des Etats, PTF				
Produit 33. Un système régional de monitoring des activités de transhumance mis en place entre les Etats et les régions concernées, en concertation avec les gestionnaires d'aires protégées et avec les parties prenantes du secteur permet une gestion active des mouvements des cheptels (anticipation, gestion concertée des crises)	I321. Un système de monitoring pour permettre une gestion concertée et active des mouvements de cheptels	✓ Aucun	✓ Système débattu est entériné par les parties	✓ Système entériné	✓ Volonté politique ✓ Disponibilités des ressources requises
	I322. Un mécanisme pour une gestion concertée des crises	✓ Aucun	✓ Mécanisme débattu est entériné par les parties	✓ Système entériné	✓ Volonté politique ✓ Disponibilités des ressources requises
Activité 331.	Mise en place du système et du mécanisme/ Modalités de financement : Budget des Etats, PTF				
Activité 332.	Evaluation de la mise en œuvre du système et du mécanisme / Modalités de financement : Budget des Etats, PTF				
Résultat 4. La stratégie d'information / communication sur les aires protégées dans le bloc prioritaire considéré est articulée à une stratégie COM concertée à l'échelle régionale qui permet de valoriser les aires protégées transfrontalières d'Afrique centrale auprès des opinions publiques	I41. Une stratégie d'information et de communication pour favoriser les aires protégées transfrontalières	✓ Aucun	✓ Une stratégie élaborée et adoptée par les différentes parties	Stratégie d'information/communication	
	I42.				

nationales/internationales et auprès des initiatives globales pertinentes					
Produit 41. Contributions à une stratégie de communication « grand public »	I411. Le nombre d'outils de communication développés	✓ Approches parcellaires	✓ Outils de communications développés par les parties	✓ Outils de communications validés	✓ Disponibilités des ressources requises
	I412. % des destinataires touchés	✓ Difficile à estimer	✓ Majorité des destinataires identifiés	✓ Destinataires touchés	✓ Disponibilités des ressources requises ✓ Qualification des promoteurs
Activité 411.	Développement et mise en œuvre des outils de communication				
Activité 412.	Evaluation de l'impact de la communication				
Produit 42. Contributions à la formulation de documents techniques de lobbying à l'attention des initiatives globales pertinentes	I421. Au moins 1 document de lobbying	Aucun	Document formulé et adoptée par les parties	Document de lobbying	✓ Disponibilités des ressources requises
	I422. Nombre d'initiatives globales ayant réagies	Non déterminé	Au moins 50% des initiatives contactés	✓ Documents techniques ✓ Preuves de la réaction des initiatives	Disponibilités des ressources requises
Activité 421.	Développement du document de lobbying / Modalités de financement : Budget des Etats, PTF				
Activité 422.	Evaluation de l'impact du lobbying / Modalités de financement : Budget des Etats, PTF				